

SOCIETE NOUVELLE SOPROGLACES rappelle BATONNETS PARADIS CREMITA GRENADINE et SUPERCOCO

- Noms des modèles ou références concernés : CREMITA GRENADINE unité 85 ml - boite de 5 x 85 ml - boite de 24 x 85ml SUPERCOCO unité 90 ml - boite de 4 x 90ml - boite de 20 x 90ml
- Marque : PARADIS GLACES
- Lot voir liste des produits en pièce jointe Date de durabilité minimale entre le 25/09/2021 et le 14/01/2022
- Lot voir liste des produits en pièce jointe Date de durabilité minimale entre le 13/05/2022 et le 06/10/2022
- Conditionnements : CREMITA GRENADINE unité 85 ml - boite de 5 x 85 ml - boite de 24 x 85ml SUPERCOCO unité 90 ml - boite de 4 x 90ml - boite de 20 x 90ml
- Température de conservation : Produit à conserver au congélateur
- Marque de salubrité : CE-972-13-011-CE
- Zone géographique de vente : Départements : PARIS (75), GUADELOUPE (971), MARTINIQUE (972), GUYANE (973)
- Distributeurs : SN SOPROGLACES (972) SODIGLACES (971) GUYANE GLACES (973) MACEO (75)

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : Présence éventuelle d'oxyde d'éthylène avec une teneur supérieure à la réglementation en vigueur
- Risques encourus par le consommateur : Autres contaminants chimiques

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.

RECORDS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Remboursement.
- Date de fin de la procédure de rappel : jeudi 23 septembre 2021

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : Conserver l'emballage sur lequel se trouvent les codes produit (code barre, numéro de lot et date de péremption)

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**<https://rappel.conso.gouv.fr>**

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre